



Le 26 juin 2018

FLASH INFO IL EST URGENT D'ATTENDRE !

Si vous êtes personnels administratifs sous gestion finances fonctionnellement affectés en position normale d'activité (PNA) au ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), vous risquez d'ores et déjà de perdre de l'argent si vous avez postulé sur un poste pour une promotion ou demandé une mobilité.

Comme nous l'avons dénoncé dans notre [compte rendu du GT DREAL du 12 avril](#), et en l'absence d'information préalable en direction des agents concernés et de l'absence de réponse des ministères vous avez probablement plus à perdre qu'à y gagner. Si vous avez engagé une démarche administrative, nous vous invitons à la mettre en suspens, voire à faire valoir votre droit de remord.

LE MTES a produit une note de gestion, datée du 20 mars 2018, sans concertation avec les services des ministères économiques et financiers (MEFs) et sans en avoir informé les agents concernés durant cette période d'évaluation professionnelle. Nous vous conseillons de ne pas prendre de risque.

La note de gestion susvisée concerne le RIFSEEP applicable aux agents d'autres ministères affectés en PNA au MTES. Elle précise que les agents administratifs sous gestion finances ayant effectué une mobilité ou ayant obtenu une promotion perdent, de fait, le régime indemnitaire applicable aux MEFs pour se voir substituer celui applicable au MTES, ce qui représente une baisse notable de rémunération.

Pour Solidaires, cette note ministérielle bafoue la circulaire interministérielle fonction publique du 5 décembre 2014 (NOR : RDFF1427139C) qui précise au point V que :

- « - le fonctionnaire emporte le cadre juridique applicable à son grade. A cet égard, les primes et indemnités qui lui sont versées de droit sont celles qui sont liées à son corps d'appartenance ;
- la doctrine de gestion appliquée est bien celle adoptée par l'administration d'accueil, dans le respect des textes réglementaires applicables... »

Tant et si bien que les agents d'origines finances, aujourd'hui administratifs et demain techniques, susceptibles d'effectuer une mobilité fonctionnelle au sein d'une DREAL ou de bénéficier d'une promotion vont perdre le bénéfice :

- de la NBI (nouvelle bonification indiciaire),
- du régime indemnitaire des MEF, ...

Il leur sera appliqué le régime MTES, bien moins attractif, avec une perte de salaire net. Il en est de même pour l'ensemble des points de la convention de gestion, pour ces personnels, entre les MEFs et le MTES, devenue caduque depuis avril 2018.

Si les mesures décrites précédemment devaient être mises en œuvre, ce qui semble déjà être le cas, c'est et ce sera un réel problème pour l'ensemble des agents, qui chercheront nécessairement à muter hors du périmètre du MTES mais aussi pour les employeurs. En effet, alors que la mobilité est encouragée par l'administration pour permettre l'acquisition « soit disant » de nouvelles compétences et une évolution du parcours professionnel, ces derniers vont regarder à 2 fois avant de perdre leur attachement et intérêt aux MEFs.

Pour Solidaires, cela va à l'encontre du principe général des règles de gestion basées sur la mobilité ainsi que le juste déroulement de carrière linéaire des agents et bloquera inévitablement les futurs exercices de mobilité.

La mobilité ou la promotion au MTES ne sont plus un facteur d'évolution mais au contraire un facteur de dégradation de la situation personnelle et professionnelle des agents.

Sauve-qui-peut !